



Proposition de cadrage des rémunérations des agents recrutés dans le cadre d'un contrat LRU enseignement et/ou recherche

Rappel : la délibération cadre n°15-2010 du Conseil d'Administration fixait 8 niveaux de rémunération suivants (exprimés ci-dessous en valeur « brute ») :

- _ niveau A 1 : 1570 € ;
- _ niveau A 2 : 1650 € ;
- _ niveau A 3 : 1850 € ;
- _ niveau A 4 : 2100 € ;
- _ niveau A 5 : 2350 € ;
- _ niveau A 6 : 2600 € ;
- _ niveau A 7 : 3050 € ;
- _ niveau A 8 : 4000 €.

« A titre exceptionnel et dérogatoire, le recrutement peut intervenir indépendamment de l'un des niveaux déterminés ci-dessus.

S'agissant des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée égale ou supérieure à deux ans, le contrat peut prévoir une évolution des conditions de rémunération. Les résultats de l'entretien annuel d'évaluation mentionné ci-dessous peuvent être pris en compte dans l'évolution des conditions de rémunération ».

Situation UBS :

Depuis le 01/09/2011, 25 contractuels LRU ont été recrutés à l'UBS dans les différentes composantes. Les niveaux de rémunérations fixés par la délibération cadre du Conseil d'Administration du 05 décembre 2010, ne précisant aucun critère de référence, il est apparu que les différents contrats mentionnaient des rémunérations différentes selon les composantes alors même que le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle étaient similaires. L'évolution envisagée n'était pas non plus encadrée par des critères précis. Il est donc proposé de fixer une grille de rémunération à des fins d'harmonisation et d'égalité de traitement entre les différents contractuels LRU.

La proposition de grille ci-jointe a été élaborée en prenant comme référence les grilles de salaires existantes pour les contractuels (2d degré) et les titulaires (PRCE, PRAG, MCF, PR).

Cette grille prend en compte le niveau de diplôme ainsi que l'expérience professionnelle au moment du recrutement. Elle précise également l'évolution de rémunération possible (durée de séjour au niveau de rémunération).



Université
de Bretagne-Sud

CTp du 11 juin 2014

PROPOSITION GRILLE REMUNERATION CONTRACTUELS LRU (enseignement et / ou recherche)

modifiant le barème de la délibération cadre du CA du 05 décembre 2010
(délibération n°115-2010)

	durée de séjour dans le niveau	Expérience professionnelle pour accéder à l'indice	Montant Brut mensuel
Recrutement à bac +2	3	0 an	1 570,00 €
	3	3 ans	1 650,00 €
	6	6 ans	1 850,00 €
	6	10 ans	2 100,00 €
	6	15 ans	2 350,00 €
	6	20 ans	2 600,00 €
Recrutement à bac+3/4	4	0 an	1 850,00 €
	4	3 ans	2 100,00 €
	4	6 ans	2 200,00 €
	3	10 ans	2 350,00 €
	5	12 ans	2 500,00 €
	5	15 ans	2 600,00 €
	5	17 ans	2 850,00 €
	6	20 ans	3 050,00 €
Recrutement à Bac+5	3	0 an	2 000,00 €
	3	3 ans	2 270,00 €
	3	6 ans	2 430,00 €
	4	10 ans	2 600,00 €
	4	12 ans	2 750,00 €
	4	15 ans	3 050,00 €
	3	17 ans	3 200,00 €
	3	20 ans	3 350,00 €
Recrutement à bac+8	3	0 an	2 150,00 €
	3	3 ans	2 350,00 €
	3	6 ans	2 600,00 €
	3	10 ans	2 800,00 €
	3	12 ans	3 000,00 €
	4	15 ans	3 200,00 €
	3	17 ans	3 350,00 €
	3	20 ans	3 500,00 €